

Nyon, le 26 septembre 2023

## **Interpellation**

### **Promenade du Mont-Blanc - ça pourrait être mieux**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pendant l'été, il a été constaté, en particulier pendant les week-ends, des dysfonctionnements à la Promenade du Mont-Blanc :

1. Des voitures sont parkées illégalement des deux côtés de la chaussée au début de la promenade, ce qui ne laisse pas de place pour les piétons, et présente un risque d'accident
2. Des voitures sont parkées illégalement juste au bord des entrées/sorties des parkings privés, voir photo ci-jointe, et par conséquence des problèmes pour manœuvrer, et des risques d'accident
3. Les lignes qui marquent les emplacement des voitures sont à peine visibles, de même pour les piétons, voir photo jointe
4. La police qui patrouille met des contraventions, mais pas systématiquement...
5. Plusieurs voitures parkées dans les espaces prévus, laissent très souvent des écarts entre elles mais ne sont pas suffisamment distantes pour une autre voiture et cela a pour conséquences une perte de places
6. La majorité des plaques des voitures sont des visiteurs de GE et/ou F
7. Il y a plusieurs trous sur la promenade, voir photo, et ce sont des risques d'accident spécialement pour les vélos qui circulent d'ailleurs parfois en sens inverse...
8. La rigueur existant sur la route du Lac laisse à désirer sur la promenade du Mont-Blanc

Au vu de ce qui précède, je remercie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi la Ville ne marque pas très visiblement les emplacements pour voitures de manière à gagner des places ?
2. Pourquoi la Ville ne marque pas clairement le chemin pour les piétons ?
3. Pourquoi la police ne met pas toujours des contraventions ? La loi c'est la loi, et les accidents sont des accidents !
4. Pourquoi la Ville ne fait pas toutes les places payantes comme sur la route du Lac ? Cela pourrait aider les finances détériorées de la Ville !

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

John Santantoniou

